

CONVENTION PLURIANNUELLE ANNÉE 2022-2026 ENTRE L'ASSOCIATION EXPÉRIMENTATION TERRITORIALE CONTRE LE CHÔMAGE LONGUE DURÉE, LA VILLE DE SAUMUR, L'ETAT, LE DÉPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

« Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi ». C'est en partant de ce principe énoncé dans le préambule de la Constitution de 1946, que le projet Territoire zéro chômeur de longue durée a été imaginé et élaboré.

Cette expérimentation, débutant au 10 février 2022, a pour objectif, pendant cinq ans, de démontrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, de mobiliser l'ensemble des acteurs dans une dynamique de coopération au service du droit à l'emploi et de créer des emplois supplémentaires dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire, sous forme de contrats à durée indéterminée, en faveur des personnes privées durablement d'emploi.

Dans l'optique de cette expérimentation, une convention est établie pour préciser les relations et engagements du Comité Local pour l'Emploi de Saumur Hauts Quartiers Chemin Vert, porté par la Ville de Saumur, l'Etat, le Département du Maine-et-Loire, le Pôle Emploi, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et de l'association « Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée » dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase de cette expérimentation.

Le Comité Local pour l'Emploi (CLE), présidé par Monsieur le Maire de Saumur, sera composé de membre de droit :

- de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements parties prenantes à l'expérimentation, notamment le département ;
- d'un représentant de l'Etat ;
- d'un représentant du Pôle Emploi ;
- d'un représentant de la direction et d'un représentant des salariées des entreprises conventionnés par le Fonds ;
- d'un représentant des acteurs économiques locaux ;
- d'un représentant des personnes privées durablement d'emploi
- d'un représentant du Fonds d'expérimentation.

Mais également de membres invités (de la Région Pays de la Loire, d'acteurs locaux de l'emploi, etc).

Concernant le fonctionnement du Comité, un engagement de quatre réunions par an est prévu, avec une équipe composée de deux ETP à temps plein.

Sur le rôle du Comité, il organise la coopération des acteurs pour mettre en œuvre le droit à l'emploi. Il veille au caractère supplémentaire des emplois créés par les unités d'EBE au regard de ceux existants sur le territoire (à ne pas créer une concurrence aux emplois existants sur le territoire).

Le Comité a pour mission de piloter l'expérimentation sur le territoire Saumur Hauts Quartiers Chemin Vert, d'en suivre le déploiement et le suivi, et de collecter les données susceptibles d'établir une évaluation de l'expérimentation. A ce titre, il est chargé de :

- coordonner les acteurs de l'expérimentation ;
- établir l'état des lieux socio-économiques du territoire dans le domaine étudié ;
- informer et rencontrer l'ensemble des personnes privées durablement d'emplois ;
- déterminer la liste des demandeurs d'emploi, volontaires pour participer à l'expérimentation, et d'identifier leurs compétences,projets professionnels et besoins de

- formation (en coopération avec le Pôle Emploi) ;
- recenser les activités répondant à des besoins non satisfaits sur le territoire d'expérimentation ;
 - proposer le conventionnement des entreprises participant à l'expérimentation ;
 - élaborer un programme d'action.

Le Comité Local pour l'Emploi sera donc l'acteur majeur cette expérimentation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ASSURER** son engagement dans le déploiement de l'expérimentation territoriale contre le chômage longue durée.
- **APPROUVER** le contenu de cette convention pluriannuelle entre l'Association Territoriale contre le Chômage Longue Durée et la Ville de Saumur.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention au nom de la Ville de Saumur, qui porte le Comité Local pour l'Emploi de Saumur Hauts Quartiers Chemin Vert.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Le Directeur Général des Services

Le Maire de la Ville de SAUMUR,

Signé

Yves LEPRETRE

Signé

Jackie GOULET